

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2022

LUTTE CONTRE LA POLLUTION PLASTIQUE - (N° 4827)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 11

présenté par

Mme Dalloz, Mme Valentin, M. Sermier, M. Jean-Pierre Vigier, Mme Corneloup, M. Ramadier,
M. Bazin, M. Vatin, M. Habert-Dassault et Mme Boëlle

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 3 prévoit propose d'ajouter à la stratégie nationale pour la réduction, la réutilisation et le recyclage des emballages à usage unique un calendrier progressif d'interdictions de divers produits issus de plastiques pétrosourcés.

Or, il prévoit que ce calendrier fasse l'objet d'un décret, sans aucune concertation avec les industriels et élus locaux notamment, directement concernés par une telle mesure.

Par conséquent, cet amendement supprime l'article 3.